



La Direction a réuni les organisations syndicales le 5 décembre pour les NAO (négociations annuelles obligatoires).

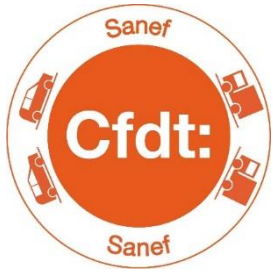
La CFDT a rappelé le contexte : selon, l'INSEE l'inflation est de 3,9% en octobre 2023. Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 7,8 % en octobre 2023.

Les résultats de SANEF sont très bons, le trafic cumulé à octobre 2023 est à plus de 3 % pour Sanef, l'augmentation tarifaire de février 2023 à + 4,54 % a porté ses fruits au niveau du résultat net avec une hausse de 8 % par rapport à 2019 (dernière année sans fait marquant (ventes filiales...)).

En parallèle, la CFDT constate les difficultés des salariés pour faire face à toutes les dépenses contraintes, et la baisse significative de leur pouvoir d'achat.

Revendications CFDT :

- Une **augmentation générale** pour tous les salariés, cela incluant un talon pour les forfaitaires.
- La création d'une **prime de risque** pour les métiers intervenant directement sur le tracé et notamment pour les OAO face aux risques qu'ils prennent sur le tracé.
- Une augmentation du **panier et mise en place de tickets restaurant** pour tous les salariés forfaitaires,
- Une augmentation de la **prime d'éloignement** car se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail est devenu très coûteux.
- Création d'une **tranche supplémentaire pour la prime d'éloignement** (entre 25 et 30 km).
- Mise en place d'une **indemnité compensatoire pour la perte des heures de nuit au péage** pour les intervenants modulés et les ACP ou intervenants 3x8 n'ayant pas bénéficiés de la GEPP. Ce genre d'indemnité avait été mise en place (et existe toujours) pour les ACP modulés lors de l'automatisation des péages.
- Une augmentation du **taux d'astreinte en service disponible**.
- La CFDT souhaite que les salariés qui sont **bloqués au même échelon de la même échelle** depuis plus de 15 ans passent à l'échelon supérieur.
- La CFDT souhaite que le versement d'une prime ne puisse pas se substituer à une augmentation du salaire. Même si rien n'empêche la direction de gratifier un salarié d'une prime en plus de l'augmentation générale si elle estime qu'il le mérite.
- Le **passage des chefs d'équipe à l'échelle 8** et recadrage de la fiche de poste associée.
- Afin de compenser l'inflation subie tout au long de l'année 2023, **attribution d'une prime de partage** de la valeur.
- Une augmentation de la **part employeur frais de soins santé**.
- La mise en place d'une **majoration pour le travail du samedi de jour**.
- Une demande de **revalorisation spécifique pour les techniciens viabilité maintenance**.
- La mise en place d'une **prime dans le cas des détachements temporaires** hors NAO et non prise dans l'enveloppe NAO.



NAO 2024

1^{ère} réunion

Propositions de la direction :

	Indiciaires	Forfaitaires
Augmentation collective au 1/01/2024	2,00 %	Pour les salaires fixes brut < 35000€/an, 2% d'augmentation 0.08 % (45 personnes)
Ancienneté	0,37 %	
Mesures catégorielles et individuelles	0,44 %	
Revalorisation des primes paniers de 2%	0,07 %	
Sous-total Mesures collective	2,88 %	0,08 %
Mesures spécifiques OAQ*	0,24 %	
Mesures individuelles	0,75 %	2,00 %
Total	3,88 %	2,08 %
Global		3%

*La direction a orienté sa proposition en tenant compte de certaines remarques de la CFDT concernant la rémunération des OAQ :

- Les différences de salaires des derniers embauchés qui ont bénéficié d'une augmentation importante du SMIC et les OAQ arrivés avant cette revalorisation.
- La revalorisation à l'indice 260 minimum pour tous les OAQ.

Pour la CFDT certaines orientations vont dans le bon sens, néanmoins l'enveloppe globale est en dessous du niveau de l'inflation. Il n'est donc pas concevable de faire perdre du pouvoir d'achat aux salariés.

Il reste une réunion de négociation le 13 décembre, espérons que les propositions de la direction seront revues à la hausse.